

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

**OBJET : Désignation des représentants du syndicat mixte au comité de programmation
LEADER 2023-2027.**

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 14 représentant 14 voix

N° : 038/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n° 05 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – J GIULIANO – J PAUL – F PERO – N RULLAN – JL BONNET – R DEBRAY
– G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Une candidature conjointe du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume au dispositif LEADER 2023-2027 a été transmise au 31 décembre 2022 en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

11 territoires ont été retenus en Région pour cette nouvelle programmation.

La candidature du GAL Provence Verte Verdon Sainte Baume a été retenue, et le territoire a obtenu une enveloppe de FEADER de 1 479 832 € qui sera complétée de contreparties publiques nationales (à hauteur de 524 107 €) soit une enveloppe prévisionnelle de cofinancements de 2 003 938 €.

Sa stratégie s'intitule « *LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume : la résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent sobriété, proximité et qualité de vie* ».

Elle vise à répondre aux principaux enjeux du territoire, à diminuer sa vulnérabilité face aux changements à venir liés notamment aux évolutions climatiques, à travers une transition écologique et une reterritorialisation des activités.

L'enjeu est d'engager un changement de modèle autour d'une démarche de sobriété territoriale pour une meilleure résilience du territoire mais aussi de faire évoluer les modes de production, de consommation et de développement des collectivités, entreprises, associations et citoyens, en apportant des réponses efficaces et locales.

Cette stratégie entend répondre, à travers trois fiches-actions, aux spécificités et défis propres au territoire du GAL, où l'activité humaine et son développement doivent se concilier avec un patrimoine naturel exceptionnel. Ainsi, les porteurs pourront déposer des projets sur les thématiques suivantes :

- Le renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique,
- Le développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires,
- L'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines.

Le comité de programmation est l'instance décisionnelle du GAL.

Le comité de programmation se compose de 50 membres :

- Collège public : 12 titulaires et 12 suppléants
 - o 7 titulaires et 7 suppléants représentants du syndicat mixte Provence Verte Verdon (5 de la CAPV et 2 de la CCPV)
 - o 5 titulaires et 5 suppléants représentants du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (3 de la CAPV et 2 des autres EPCI)
- Collège privé : 13 titulaires et 13 suppléants
 - o 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie
 - o 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres d'Agriculture
 - o 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres de métiers et de l'artisanat
 - o 2 titulaires et 2 suppléants représentants du Conseil de Parc du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
 - o 8 « acteurs-ressource » titulaires et 8 suppléants représentants de la société civile du territoire apportant leur expertise sur les thématiques suivantes : agriculture, tourisme, économie/artisanat, patrimoine naturel, patrimoine culturel, services/lien social, développement durable/énergie, jeunesse, etc.

Pour cette programmation LEADER 2023/2027, ce nouveau Comité de programmation est actuellement en cours de constitution.

Aussi,

VU la délibération du comité syndical n° 028/2023 du 6 juillet 2023 instituant le Groupe d'Action Locale LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume pour la programmation 2023-2027,

VU la composition du comité de programmation précisée dans le dossier de candidature pour la programmation 2023-2027,

Où l'exposé,

Le Comité Syndical

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- De désigner les 7 représentants titulaires et les 7 suppléants suivants au Comité de Programmation LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume au titre du syndicat mixte :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Michel GROS	Franck PERO
Jérémy GIULIANO	Nicole RULLAN
Catherine DELZERS	Serge LOUDES
Romain DEBRAY	Jean-Luc BONNET
Eric AUDIBERT	David CLERCX
Laurent MEAUME	Christian GHINAMO
Catherine VENTURINO GABELLE	Bernard de BOISGELIN

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS